

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT T ARRAS CANTON BREBIERES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Nombre de membres en exercice: 15 Présents : 9 Votants: 10 Représentés: 1	Séance du 24 novembre 2025 Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 13 novembre 2025. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Sont présents: Patrick DEREGNAUCOURT, Bernard LETURCQ, Martial PERU, Michel ROUSSETTE, Régis GRAS, Sandrine HUMEZ, Marie-Claude COUPE, Jérémy DITTE, Clémentine COTTINET Représentés: Dominique VINCART représentée par Patrick DEREGNAUCOURT Excuses: Jonathan DERNONCOURT Absents: Olivier ASSET, Nathalie LECOEUUVRE, Joseph MARCZYSZYN, Jean-Marc BACHELET Secrétaire de séance: Bernard LETURCQ

Objet: Mise en sécurité du trottoir rue de Sailly-rue de Boiry au niveau du carrefour - DE 2025 30

Lors de la réunion du dernier Conseil Municipal, M le Maire avait évoqué les différents accidents qui s'étaient produits au niveau du carrefour rue de Sailly - rue de Boiry
Une demande de devis a été faite afin de positionner des roches anti-passage sur le trottoir face au 23 rue de Boiry. Le propriétaire en a été informé et n'y est pas opposé.
Néanmoins, ces roches doivent être placées afin de laisser un passage de 1m40 pour les PMR et ne pas être trop prêts de la route. L'accès au passage piéton ne doit pas être bloqué.
Le montant du devis pour la fourniture et la pose s'élève à 1 013.54 € HT.
La mise en place d'une signalisation lumineuse sera également étudiée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, par 9 voix pour et 1 voix contre :

- de valider la mise en place de roches anti-passage au niveau du carrefour rue de Sailly - rue de Boiry face au numéro 23 rue de Boiry.
- d'autorise M le Maire à signer le devis et à effectuer le mandatement.



Le Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 25 novembre 2025
Et de la publication le 25 novembre 2025

Date de transmission de l'acte: 25/11/2025
Date de reception de l'AR: 25/11/2025
062-216204057-DE_2025_30-DE
A G E D I

